

1186

4 juillet 1979

Coopération technique avec le Sénégal. Contribution de fr. 6'125'000.-
à l'enseignement technique et professionnel

Département des affaires étrangères. Proposition du 15 juin 1979
(annexe)
Département des finances. Co-rapport du 28 juin 1979 (adhésion)
Département de l'économie publique. Co-rapport du 28 juin 1979
(adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

La somme de fr. 6'125'000.-- pour la deuxième phase de deux ans du projet "Enseignement Technique" au Sénégal est accordée.

Cette somme de fr. 6'125'000.-- sera à la charge de l'actuel crédit-cadre, conformément à l'AF du 21 juin 1978. Les dépenses en résultant seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.01.

Extrait du procès-verbal: professionnel et technique

- EDA 6 pour exécution
- EFD 7 pour connaissance
- EVD 7 (GS 5, BAWI 2) pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 pour connaissance

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

SAMUEL

1. Cadre général du projet

1.1. Historique

t.311 Senegal 18 - SO/sg Berne, le 15 juin 1979

Distribuée: Ne fera pas l'objet d'un communiqué de presse

AU CONSEIL FEDERAL

Coopération technique avec le Sénégal

Appui combiné à divers établissements d'enseignement professionnel et technique

1.2. Description (Phase II - sept. 79/août 1981)

Proposition No. 70/79

Contribution de la Suisse:

Frs. 6'125'000.--

l'une intégrée

l'autre ponctuelle

1.2.1. L'action intégrée

1. Cadre général du projet

1.1. Historique

Le projet décrit dans la présente proposition de crédit tire son origine de la visite faite en janvier 1977 par le Président de la République du Sénégal, M. L.S. Senghor, au gouvernement suisse et en particulier au Chef du Département Politique Fédéral.

Le Président Senghor demanda à la Suisse de mettre à disposition du Sénégal pour la rentrée scolaire 1977/78 environ 30 enseignants techniques et de prendre en charge les frais qui résultent de cette assistance.

La Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire (DDA) a envoyé une mission d'étude au Sénégal pour examiner les possibilités d'une telle assistance.

La mission proposa, alors, à la DDA de mettre sur pied un projet se concentrant sur trois établissements de formation rurale dans les domaines agricole, forestier et de l'élevage et sur une action ponctuelle (trois écoles techniques urbaines) plutôt que de mettre à disposition 30 enseignants qui auraient été dispersés dans de nombreux établissements scolaires.

La proposition d'un tel projet fut acceptée par le Sénégal et la Suisse. La DDA en confia l'exécution à l'Union Mondiale ORT à Genève.

1.2. Description du projet

La mission d'étude avait constaté en ce qui concerne les 3 écoles de formation rurale, un certain nombre de lacunes - peu de motivation des élèves, un enseignement trop théorique et sans relation avec le monde rural, méthodes de sélection inadaptées, mauvaise gestion etc. - qui étaient à l'origine de la formation insuffisante des Agents Techniques devant sortir de ces écoles. Des constatations similaires s'appliquaient aux 3 écoles techniques urbaines. Vu ces lacunes, le projet visait une réforme complète de l'enseignement, tout au moins dans les 3 écoles de formation rurale, sur lesquelles fut porté l'effort principal de la coopération. Le projet comprenait donc durant la première phase, deux actions:

l'une intégrée

l'autre ponctuelle

1.2.1. L'action intégrée

Elle comprenait une intervention sous trois formes:
Assistance technique (affectation d'enseignants techniques et conseillers dans trois écoles), investissements (achat de matériel et création de centres d'application pratique), bourses d'études (formation d'homologues) et touchait les établissements suivants:

- 1'Ecole des Agents Techniques de l'Agriculture (EATA),
Ziguinchor (3 coopérants)
- 1'Ecole des Agents Techniques des Eaux et Forêts (EATEF),
Ziguinchor, (4 coopérants)
- 1'Ecole des Agents Techniques de l'Elevage (EATE), St. Louis
(3 coopérants)

1.2.2. L'action ponctuelle

Dans ce domaine, l'apport de la Suisse consistait dans l'affectation durant la première phase, de cinq enseignants techniques expatriés auprès des établissements suivants:

- 2 à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), Dakar
- 2 au Lycée Technique Delafosse, Dakar
- 1 au Lycée Technique Peytavin, St. Louis

2. Déroulement de la première phase (octobre 77 à juillet 79)

2.1. But de la réforme de l'enseignement (action intégrée)

Le but de la réforme de l'enseignement dans les 3 établissements de formation rurale était de

- dispenser aux futurs cadres du développement rural, dans des établissements à structure saine et efficace, une formation théorique et pratique qui corresponde aux besoins réels du Sénégal, donnée par un corps enseignant sénégalisé bien formé.

Le projet visait donc:

- en amont de la formation même, à apprécier les besoins qualitatifs et quantitatifs des utilisateurs et à y ajuster la motivation et la sélection des futurs Agents Techniques;

- 3 -

- pendant la formation, à adapter celle-ci aux besoins reconnus et aux impératifs d'une pédagogie moderne;
- en aval, à pérenniser l'impact de coopération par une formation d'homologues et par la création de structures de fonctionnement viables et efficaces.

2.2.) Activités réalisées - résultats obtenus

Les trois établissements retenus pour l'action intégrée ont en commun de former des agents d'exécution et d'encadrement pour le développement rural.

Parmi les interventions qui ont été menées pour donner à ces écoles une meilleure efficacité, il faut mentionner principalement les suivantes:

- réforme et adaptation des programmes d'enseignement théorique
- mise en application d'un programme d'enseignement pratique et intégration de celui-ci au programme théorique
- introduction de méthodes didactiques appropriées
- formation d'homologues

Les différentes interventions ont été menées avec succès. En ce qui concerne cependant la formation d'homologues, il y a eu du retard par rapport au programme fixé. Néanmoins, 13 candidats ont pu être sélectionnés. Ils seront formés durant la 2ème phase du projet.

2.2.1. Ecole d'Agents Techniques de l'Agriculture (EATA)

Les trois coopérants affectés auprès de cette école ont eu pour tâches principales:

- d'assurer l'enseignement agricole sur les plans théorique et pratique (les travaux pratiques ayant été négligés dans l'ancien programme),
- de mettre en place un enseignement permanent des techniques d'animation et de vulgarisation.

Résultats obtenus

Les 27 étudiants de la classe terminale ont reçu leur diplôme de fin d'étude (3 ans) en juillet 1978. Pour l'année 1978/79 56 élèves au total sont inscrits dans les trois volets.

La réorientation des programmes d'enseignement a permis d'intensifier la formation pratique, (travaux pratiques et stages) qui

représente maintenant environ 50 % de l'horaire de l'école.

2.2. L'Ecole d'Agents Techniques des Eaux et Forêts (EATEF)

Les 4 coopérants affectés à cet établissement ont eu à accomplir les mêmes tâches que leurs collègues de l'EATA.

Ici, il faut indiquer que cette école a connu, durant cette première phase, des difficultés importantes, difficultés dont l'origine était, d'une part, l'administration sénégalaise - notamment l'inefficacité de la Direction de l'école - et, d'autre part, les relations à l'intérieur du corps enseignant (opposition à la réforme de la part de certains coopérants français).

Résultats obtenus

A la fin de l'année scolaire 1977/78, 27 élèves de la classe terminale ont obtenu le diplôme de fin d'études. Pour cette année, 83 étudiants au total fréquentent les trois volets.

Il faut noter aussi diverses réalisations exécutées durant les travaux pratiques et les stages, par exemple: la fabrication de matériel didactique et de démonstration, l'entretien de l'école etc.

En outre, le directeur sénégalais a été relevé de ses fonctions et a été remplacé par un cadre plus qualifié qui assume d'ailleurs également la direction de l'EATA.

2.2.3. Ecole des Agents Techniques de l'Elevage (EATE)

3 coopérants ont été affectés à cette école dont 1 en a assumé la direction.

Au niveau technique, les activités durant cette première phase ont, comme dans les 2 autres écoles, porté sur:

- la révision et l'adaptation des programmes d'enseignement théorique,
- l'élaboration et l'intégration d'un programme d'enseignement pratique (laboratoire, travaux pratiques et stages)
- la mise sur pied d'un centre d'application pratique,
- l'organisation et la gestion de l'ensemble de l'école.

Résultats obtenus

A la fin de l'année scolaire 1977/78, 23 élèves de la classe terminale ont obtenu leur diplôme. Pour l'année scolaire 1978/79, 65 élèves fréquentent les trois volets. (1ère, 2ème et 3ème année

- 5 -

d'étude).

Comme dans les autres écoles, la réforme de l'enseignement a pu être appliquée avec succès. En ce qui concerne le centre d'application pratique, il s'impose, cependant, de clarifier les objectifs et les moyens à mettre en oeuvre.

2.2.4. L'action ponctuelle

Il faut rappeler que l'affectation de 5 professeurs, répartis sur trois établissements (voir 1.2.2.) au niveau supérieur et deux du niveau secondaire technique - a été accordée pour résoudre des problèmes urgents de manque de personnel momentané. Pour cette section, la DDA a pris en charge les frais des experts. Dès le départ, ces interventions étaient limitées à une période de deux ans, laissant ainsi aux responsables de l'enseignement le temps d'envisager d'autres solutions.

Cette assistance prendra donc fin, comme prévu, à l'échéance de la première phase, en juillet 1979. Seul le poste de professeur en génie civil à l'IUT sera prolongé d'un an, en vue d'introduire 2 responsables sénégalais au laboratoire de géotechnie.

2.3. Difficultés rencontrées

L'exécution de cette première phase a connu des difficultés de toute nature:

- problèmes causés par l'administration sénégalaise: lente, formaliste, voir même inefficace;
- manque de personnel compétent et de moyens matériels à la Direction de l'Enseignement Technique et Professionnel à Dakar dont dépendent toutes les écoles d'enseignement technique du Sénégal;
- insuffisance notoire des budgets de fonctionnement des établissements;
- manque d'homogénéité du corps professoral;
- non-aboutissement de demandes de mutation de personnel national.

3. Mission d'évaluation

L'accord du projet prévoyait une mission d'évaluation vers la fin de la première phase (mai 1979). Cette mission, sous la direction de M. J.-Cl. Piot, Directeur de la Division de l'Agriculture, a finalement eu lieu début février 1979.

Dans l'ensemble, l'appréciation de la mission sur le déroulement de la première phase a été très positive, notamment en ce qui concerne la réforme de l'enseignement dans les trois établissements de formation rurale.

- 6 -

Par ailleurs, la mission a insisté pour que certaines améliorations s'effectuent dans le domaine de la sélection des élèves, dans la préparation des stages pratiques et dans la recherche d'une adaptation de l'enseignement aux besoins.

Dans sa conclusion, la mission a recommandé à la DDA de continuer à soutenir le projet pendant une deuxième phase de 3 ans, les objectifs principaux devant être la consolidation de la réforme et la formation des homologues sénégalais.

Les propositions pour la 2ème phase contenues dans le chapitre suivant s'inspirent largement des recommandations et conclusions de la mission.

4. Continuation du projet (2ème phase, septembre 1979 à août 1981)

4.1. Objectifs

Les deux principaux objectifs pour cette deuxième phase sont:

- la consolidation de la réforme commencée
- la formation des homologues

Le but général formulé pour la première phase (voir 2.1.) reste le même pour la suite du projet.

4.2. Moyens à mettre en oeuvre

4.2.1. Personnel expatrié

Pour la deuxième phase, 16,5 coopérants (moyenne) sont prévus dans le budget (première année 18, deuxième année 15).

Ces coopérants seront affectés comme suit:

- a) coordination du projet à Dakar (2) - coordination technique, pédagogique et administrative du projet, (1)
- appui à la Direction de l'enseignement technique et professionnel du Ministère de l'Education Nationale. (1)
- b) dans les trois écoles de formation rurale (5 resp. 13)
 - direction technique et pédagogique (3, dont 1 pour 12 mois),
 - enseignement (7)
 - formation pratique (5, dont 1 pour 12 mois)

c) à l'IUT, Dakar - 1 professeur (pour 12 mois)

Par rapport à la première phase, le nombre de coopérants enseignants dans les 3 écoles de formation rurale augmente de 10 à 15. Cette augmentation est justifiée par le départ de plusieurs coopérants français. Leur remplacement par des coopérants suisses permettra de consolider et de terminer la réforme dans toutes les matières d'enseignement.

4.2.2. Bourses d'études

Il faut distinguer trois niveaux différents dans la formation des homologues:

- a) perfectionnement des Directeurs d'établissement;
- b) formation d'homologues des professeurs;
- c) perfectionnement des Chefs de travaux pratiques.

Le budget pour cette deuxième phase prévoit notamment:

- a) une bourse pour un perfectionnement de 4 mois de trois Directeurs d'établissement en Europe;
- b) la formation de 13 professeurs de l'enseignement agricole durant 2 ans à l'ENSSAA à Dijon, France; (Ecole Nationale Supérieure de Sciences Agronomiques Appliquées)
- c) une bourse pour la formation de 3 responsables de fermes d'application durant 12 mois en Europe;
- d) un stage de 4 mois en Suisse pour 2 professeurs de l'IUT de Dakar.

4.2.3. Investissements

Différents investissements sont prévus à l'EATE (finition du centre d'application pratique) et à l'EATA/EATEF (équipements, machines, véhicules, outils, aménagement des bâtiments).

Remarque particulière relative au centre d'application pratique de l'EATE

- Au sujet de ce centre, l'ORT avait fait une proposition détaillée à la DDA, comprenant un programme d'élevage et de production laitière partant d'un troupeau de la race "Brunes des Alpes" (15 génisses portantes, 2 taureaux) à importer de Suisse.

- Etant donné que ce programme dépasserait largement le cadre du projet qui est avant tout une action de formation, la DDA - après en avoir discuté avec le chef de la mission d'évaluation - a finalement pris la décision de renoncer à cette proposition et de chercher une alternative liée davantage aux buts du projet.

2.4. Frais de fonctionnement

Le budget de la deuxième phase couvre les frais de fonctionnement du bureau de coordination du projet à Dakar et une participation aux dépenses de fonctionnement des trois écoles pour le cas où le Sénégal ne serait pas en mesure de prendre à sa charge la totalité de ces dernières dépenses.

2.5. Frais d'administration

Le montant important de ces frais pour la régie du projet a fait l'objet de plusieurs discussions entre l'ORT et la DDA.

Ayant dépassé initialement un seuil acceptable pour la DDA, ces frais représentent 14 % des postes budgétaires 10-70. Ces 14 % sont la norme supérieure qui est appliquée pour les organisations internationales.

Budget et Financement

1. Budget 1) (pour la phase 2 - septembre 79 à août 1981)

| | <u>Frs.</u> |
|---------------------------|-----------------------|
| 10 Frais de personnel | 2'946'300.-- |
| 30 Bourses d'études | 718'200.-- |
| 40/50 Investissements | 1'338'500.-- |
| 70 Fonctionnement | 370'000.-- |
| 80 Frais d'administration | <u>752'000.--</u> |
| Total (phase 2) | 6'125'000.-- ===== |

2. Financement

Le financement du montant indiqué sous 5.1. est entièrement à la charge de la DDA.

- 1) le budget détaillé se trouve en annexe

Les prestations financières du Sénégal comportent principalement:

- les frais du personnel national
- les logements meublés pour les coopérants (sans climatisation et réfrigérateur)
- la participation aux frais de fonctionnement (y compris les véhicules)

Ces prestations se chiffrent pour la durée de cette deuxième phase à environ 213'964'000 F CFA (l'équivalent d'environ Frs. 1'800'000.--)

6. Evaluation de la phase

Durant cette deuxième phase une mission d'évaluation sera envoyée au Sénégal pour analyser les activités et l'ensemble du projet.

Cette évaluation devra porter sur des aspects importants de cette formation, notamment:

- la formation est-elle adaptée aux tâches et aux conditions réelles auxquelles l'agent technique sera confronté?
- quels, et où, sont les débouchés possibles pour les agents ainsi formés?
- quelles sont les possibilités de suivi et de recyclage?
- quels sont les besoins en agents ruraux dans l'avenir en tenant compte des possibilités réelles de travail sur le terrain?

Les conclusions qui en résulteront devront être prises en considération pour la préparation d'une nouvelle phase.

7. Institutions responsables

En Suisse: Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire (DDA) à travers l'Union Mondiale ORT à Genève qui assure la régie du projet (ou éventuellement une autre organisation)

Au Sénégal: Ministère de l'Education Nationale
= Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel.

8. Appréciation

Les résultats atteints durant la première phase du projet justifient sa continuation et sa consolidation. En effet, il a été possible, dans une période relativement courte, de réformer entièrement l'enseignement dans les trois établissements de formation d'agents techniques ruraux.

Ces derniers sont maintenant mieux préparés pour accomplir leurs tâches d'animation et de vulgarisateurs auprès des paysans sénégalais.

Cependant, leur efficacité dépend non seulement de la formation reçue, mais également du cadre dans lequel ils exercent leur profession (institutions publiques et privées qui utilisent leurs services). A ce sujet il semble exister au Sénégal un certain nombre de lacunes et de blocages qui font que les agents techniques n'atteignent pas toujours les résultats voulus. Une prochaine mission d'évaluation devra se pencher attentivement sur ce problème.

9. Avis

La mission d'évaluation a recommandé de continuer ce projet et d'y réserver les moyens nécessaires.

D'autre part, l'Ambassadeur de Suisse au Sénégal a visité une partie du projet (l'EATE à St. Louis) dernièrement et en a retiré une impression favorable.

10. Proposition

Vu ce qui précède, nous proposons au Conseil Fédéral d'accorder la somme de:

Frs. 6'125'000.--

pour la deuxième phase de deux ans du projet "Enseignement Technique" au Sénégal.

Cette somme de Frs. 6'125'000.-- sera à la charge de l'actuel crédit-cadre, conformément à l'AF du 21 juin 1978. Les dépenses en

résultant seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.01.

11. Consultations préalables

Division du Commerce: d'accord

Administration fédérale des finances: d'accord

| | 1979/1980 | 1980/1981 | 1981/1982 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| 1.1 Salaires : traitement pour 396 hommes-mois (vacances annuelles incluses, allocations familiales et de poste, frais sociaux) | 1,201,000 | 1,073,700 | 2,204,100 |
| 1.2 Frais de voyage et indemnité de séjour des coopérants de séjour des coopérants participant au Séminaire d'information pédagogique avant leur affectation au Sénégal ; durée : deux semaines | 23,000 | | 23,000 |
| DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES Pierre Aubert (Conseiller fédéral) | | | |
| 1.3 Voyages internationaux des coopérants (tarif Suisse réduit) et frais de transport des effets personnels | 101,900 | 102,000 | 229,500 |
| 1.4 Indemnités d'installation et de réintégration | 22,500 | 42,500 | 61,000 |
| 1.5 Indemnités de scolarité | 113,100 | 88,500 | 203,300 |
| 1.6 Divers : visites médicales reçus et fin de contrat, photos passeport, visas, etc. | 7,000 | 14,000 | 21,000 |
| 1.7 Matériel de climatisation et de réfrigération | 50,000 | | 50,000 |
| | 1,523,500 | 1,218,200 | 2,748,300 |

12. BONNES D'ETUDES

| | | | |
|---|---------|---------|---------|
| 2.1 Frais de formation de 21 homologues sénégalais, voyages, pension, argent de poche, assurances, 365 mois-boursiers | 373,200 | 343,200 | 716,200 |
| | 373,200 | 343,200 | 716,200 |

PROJET SENEGAL - COOPERATION SUISSE AU DEVELOPPEMENT

BUDGET ESTIMATIF EN FRANCS SUISSES DEUXIEME PHASE 1979/1981

| | <u>1979/1980</u> | <u>1980/1981</u> | <u>TOTAUX</u> |
|---|------------------|------------------|---------------|
| I. ASSISTANCE TECHNIQUE | | | |
| 1.1 Salaire : traitement pour 396 hommes-mois (vacances annuelles incluses, allocations familiales et de poste, frais sociaux) | 1,261,000 | 1,073,100 | 2,334,100 |
| 1.2 Frais de voyage et indemnités de séjour des coopérants pour participer au Séminaire d'information pédagogique avant leur affectation au Sénégal ; durée : deux semaines | 28,000 | - | 28,000 |
| 1.3 Voyages internationaux des coopérants (tarif Swissair réduit) et frais de transport des effets personnels | 101,900 | 130,000 | 239,900 |
| 1.4 Indemnités d'installation et de réintégration | 22,500 | 42,500 | 65,000 |
| 1.5 Indemnités de scolarité | 113,100 | 95,200 | 208,300 |
| 1.6 Divers : visites médicales début et fin de contrat, photos passeport, visas, etc. | 7,000 | 14,000 | 21,000 |
| 1.7 Matériel de climatisation et de réfrigération | 50,000 | - | 50,000 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 1,583,500 | 1,362,800 | 2,946,300 |
| II. BOURSES D'ETUDES | | | |
| 2.1 Frais de formation de 21 homologues sénégalais, voyages, pension, argent de poche, assurances, 368 mois-boursiers | 373,200 | 345,000 | 718,200 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 373,200 | 345,000 | 718,200 |
| | ===== | ===== | ===== |

III. INVESTISSEMENTS

| | | | |
|-------------------------------------|-----------|---|-----------|
| 3.1 Matériel et équipement | 597,700 | - | 597,700 |
| 3.2 Véhicules et pièces de rechange | 55,500 | - | 55,500 |
| 3.3 Constructions | 640,300 | - | 640,300 |
| 3.4 Bétail | 45,000 | - | 45,000 |
| | 1,338,500 | - | 1,338,500 |

IV. FONCTIONNEMENT

| | | | |
|--|---------|---------|---------|
| 4.1 Fonctionnement Bureau Dakar | 65,000 | 65,000 | 130,000 |
| 4.2 Participation aux frais de fonctionnement des écoles | 120,000 | 120,000 | 240,000 |
| | 185,000 | 185,000 | 370,000 |

V. ADMINISTRATION EN SUISSE

| | | | |
|--|---------|---------|---------|
| 5.1 Frais de recrutement : annonces publicitaires, voyages et déplacements des candidats à interviewer, indemnités de repas, examens psycho-techniques des candidats aux postes à responsabilité | 13,000 | 4,000 | 17,000 |
| 5.2 Missions au Sénégal pour inspection et évaluation, frais de voyage, de déplacement et d'indemnités de séjour | 15,000 | 15,000 | 30,000 |
| 5.3 Coût du personnel de support technique et pédagogique ; forfait 1,5 hommes-année : recrutement des coopérants, séminaire d'orientation, mission au Sénégal, coordination de la formation des homologues, appui du projet en Suisse, contacts DDA/ORT | 150,000 | 150,000 | 300,000 |
| | 178,000 | 169,000 | 347,000 |
| à reporter | | | |

1137

report 178,000 169,000 347,000

5.4 Frais administratifs généraux, forfaits : services comptables, achats, voyages et secrétariat, fournitures, émoluments juridiques, loyer, téléphone, télex, photocopies, déplacements en Suisse, divers

4. Juli 1979

309,000 96,000 405,000

von 5 Millionen
Hilfe der Eidgenossen

497,000 265,000 752,000

wärtige Angelegenheiten
1979 (Beilage)
Mitbericht vom 20. Juni 1979 (Beilage)

TOTAL GENERAL DU BUDGET 3,967,200 2,157,200 6,125,000

Departemente für auswärtige Angelegenheiten
fahren hat der Bundesrat

schlossen:

Artige Angelegenheiten wird anerkannt

Hilfsaktionen 3 Millionen Franken

lieferung von schweizerischen Milch-
Franken (Rubrik 202.493.22)

Hilfe der Eidgenossenschaft in landwirtschaftlichen
gehören (dringlicher Vorschuss)

entsprechender Betrag von insgesamt
202.493.03 "Finanzhilfe, Landwirtschaft"

- Prot
 - Et
 - Ev
 - Ev
 - EP
 - FinDel
- zur Kenntnis
zur Kenntnis
zur Kenntnis

Handwritten signature and stamp